

Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice : 23

Représentés : 9

Absent : 0

Membres présents : 14

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

DELIBERATION

9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hussam AL MALLAK.

Date de la convocation : 04 juillet 2024

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GORBATOFF Emmanuelle, LAYALLE Sophie, LOUBET Jean-Louis, MOUYSSET Zoubida, PELAEZ Antoine, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, GASTAL Nathalie, SERRANO Christel, ZERRAD Nacera BARA Kamel

Procurations : WAGNER Ban à RUIZ Sylvain, AZEMAR Vincent à SERRANO Christel, GUEDDARI Ahmed à ZERRAD Nacéra, LAFFORGUE Gérard à RIGAUX Christine, LAPORTE Anne à LAYALLE Sophie, OLIVE Cécile à AL MALLAK Hussam, SAINT PIERRE Claude à BERNARD Frédéric, SANCHEZ Jean-François à MOUYSSET Zoubida, SAUVAGNAC Laurent à Jean Louis LOUBET

DELIBERATION : 2024/07/09/02

OBJET : BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer les décisions modificatives suivantes, afin de procéder à l'épuration du compte 2031 :

INVESTISSEMENT – Recettes – Décisions modificatives :

Article	Intitulé	Montant
041-2031	Frais d'études	+ 30 725.00€
	TOTAL :	+ 30 725.00€
20-2031	Frais d'études	- 30 725.00€
	TOTAL :	- 30 725.00€

INVESTISSEMENT – Dépenses – Décisions modificatives :

Article	Intitulé	Montant
041-21311	Bâtiments administratifs	+ 5 661.00 €
041-21316	Equipements du cimetière	+ 1 440.00 €
041-21318	Autres bâtiments publics	+ 22 088.00 €
041-2151	Install, matériel et outillage techniques – Réseaux de voirie	+ 1 536.00 €
	TOTAL :	+ 30 725.00 €
21-21311	Bâtiments administratifs	- 5 661.00 €
21-21316	Equipements du cimetière	- 1 440.00 €
21-21318	Autres bâtiments publics	- 22 088.00 €
21-2151	Install, matériel et outillage techniques – Réseaux de voirie	- 1 536.00 €
	TOTAL :	- 30 725.00 €

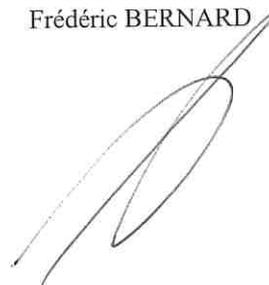
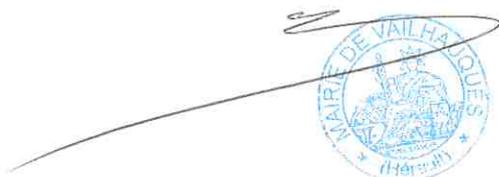
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les décisions modificatives ci-dessus présentées.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Frédéric BERNARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune :

11 JUIL. 2024

Déposé en préfecture le :

Le Maire,